



CHARGE LOCATIVE EAU SURCONSOMMATION NON JUSTIFIEE

Par **Willorine**, le **11/09/2015** à **12:56**

Bonjour,

nous sommes actuellement locataire d'un logement dans le secteur privée.

nous avons reçu un appel de notre propriétaire puis de la société gestionnaire du logement afin de nous informer que nous allons recevoir un rappel de charge pour 2014.

ce que nous avons reçu ce jour avec un montant dû de plus de 3000€ après déduction du déjà payé.

ce montant astronomique est du à une consommation d'eau d'un montant de plus de 3500€;

Selon le gestionnaire locatif une recherche de fuite puis un contrôle de notre compteur prouve que nous avons réellement consommé Ces plus de 800metre cube d'eau; hors nous n'avons pas abusé sur ce poste de consommation et avons toujours eu a peu près la même consommation depuis 2008 que nous sommes dans ce logement,

cette somme représente un montant très important même avec un échelonnement ajouté à notre loyer cela représente un budget énorme pour nous.

nous souhaiterions savoir si nous avons un recours nous permettant de prouver que nous n'avons pas pu consommer à deux 850 M cube d'eau en un an.

vous remerciant par avance pour votre retour,

Bien cordialement,